



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 25 janvier 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se déroule juste avant la mobilisation des collègues pour une revalorisation de leurs salaires, le dégel du point d'indice, l'ISAE qui doit être alignée sur l'ISOE. En effet, les négociations salariales qui doivent s'ouvrir en février de cette année feront l'objet de nombreuses revendications que portera la FSU. A ce propos, vous serait-il possible de nous expliquer pourquoi les collègues ayant quelques journées de maladie au 1er trimestre de l'année scolaire ne touchent pas la première partie de l'ISAE ? Pourquoi certains collègues du fait de leur poste n'ont pas non plus ce 1^{er} versement ? Ces 200€ bruts doivent être versés à tous les collègues, le SNUipp-FSU demande que l'ajustement se fasse lors du second versement.

Ce début d'année scolaire a fait couler beaucoup d'encre concernant la maternelle. Contrairement aux anciens programmes, nous devons aller chercher par nous-même ceux-ci sur le site de l'éducation nationale. Ils sont enrichis de nombreux documents d'accompagnement qui arrivent au fur et à mesure de cette année scolaire. Nous apprenons que nous aurons en mars un projet plus détaillé d'un carnet de suivi des apprentissages émanant du Ministère... Les deux demi-journées que vous avez décidées doivent être le moment privilégié de réflexion sur les nouveaux programmes des trois cycles. Les temps de concertation pris sur les 108h ne peuvent pas à eux seuls répondre à cette demande. Les collègues de notre département (et de la Nièvre) sont les seuls en France, à qui l'on a fait comprendre l'importance de s'emparer tout de suite des changements, en matière de programmes et d'évaluation positive. Les décrets qui sont sortis début janvier indiquent une application à la rentrée 2016. Le SNUipp-FSU vous demande de clarifier cette indication auprès des enseignants de maternelle.

Concernant la CAPD d'aujourd'hui, le SNUipp-FSU demande à ce que les formations CAPA-SH existent dans toutes les options quelque soit le nombre de stagiaires. Concernant la liste d'aptitude direction, nous sommes surpris que des collègues faisant fonction, ayant eu auparavant un avis favorable, aient cette fois un avis défavorable. Nous interviendrons tout au long de la réunion pour défendre les situations des collègues avec comme principe l'équité et la transparence, ce qui est la ligne du SNUipp-FSU dans toutes les opérations administratives.

Quelques problèmes perdurent quant aux dates des formations en circonscription qui changent plusieurs fois, qui ne sont pas encore programmées, qui se déroulent sur deux soirées sans aucune concertation préalable. Les collègues doivent être prévenus longtemps à l'avance.